

RELEVÉ DE PAIEMENT ET RELEVÉ PRÉSENCES

GUIDE POUR LA RESSOURCE

MIS-À-JOUR : 2023-10-25

RELEVÉ DE PAIEMENT

- Vous recevez toujours 2 paiements par mois :
 - **Anticipé** : 1^{er} du mois (paiement pour le mois à venir = place au contrat)
 - Ex : 1^{er} juin = payer les 30 jours de juin
 - **Mensuel** : les 15 du mois (paiement du mois précédent). Pour recevoir ce paiement, il faut que vos places soient occupées. Si vous n'avez pas de jeune, vous n'aurez pas de deuxième paiement.
 - Ex : 15 juin = mensuel du mois de mai
- Le relevé fait l'état des 2 paiements (anticipé + mensuel)
- Comme RTF ou FAP, vos revenus ne sont pas imposables, mais étant travailleur autonome, vous devez payer de **l'ajustement dû au statut fiscal** (déduit sur chaque paye) et la **RRQ et RQAP** (lors de la production de vos impôts). Le tout dépend si vous avez un autre emploi auquel vous cotisez à la RRQ et RQAP. Vous pouvez valider le tout avec votre comptable.
- **Taux** : le taux pour les dépenses de fonctionnement raisonnables est calculé selon la circulaire du MSSSS.
 - 60% de la place accréditée est payé en frais fixes le 1^{er} du mois = 18.51\$
 - 40% si présence d'un jeune, sera payé en frais variables le 15 du mois. = 12.34\$
- **Indisponibilité** : lorsque les places sont indisponibles, les RTF ne sont pas payées.
- **Prime mensuelle de disponibilité** : Le taux est de 12.39\$ par jour lorsque vous avez une place d'urgence sociale à votre contrat.
- **Sommaire** :
 - **Rétribution reliée au soutien** : Paiement en lien avec la classification (services offerts)
 - **Compensation monétaire** : Paiement des congés fériés monnayés.
 - **Dépôt** : report de certains chiffres.
 - **Compensations RRQ et RQAP** : montants cumulés **dans une banque** qui vous sera payée directement le 15 décembre. Ce montant sert à payer la partie employeur de la RRQ et RQAP.
 - **Régimes sociaux** : Ce montant pourrait être mis de côté. Ex pour des REER.
 - **Allocation** : toutes demandes de remboursements réalisés et les paiements allocation de dépenses personnelles
 - L'ADP est payée à tous les jours lors des placements continus. Si le placement est intermittent, l'ADP ne serait pas payée (si placement continu dans un autre milieu) ou serait payée sur présence (si pas d'autre placement continu)
 - **Ajustement** : Cette ligne pourrait être dans le « moins » si vous avez été payé en trop (ex départ d'un jeune durant le mois).
 - Unité : jour
 - Taux : enlève la ligne pour remettre le bon montant.
 - **Cotisations associatives** : montant déduit pour ADREQ ou autres associations
- **Mois de mars** : moins d'argent puisque c'est le mois de février qui est payé donc il y a moins de jours de payés.

RELEVÉ DE PAIEMENT ET RELEVÉ PRÉSENCES

GUIDE POUR LA RESSOURCE

MIS-À-JOUR : 2023-10-25

FORMULAIRE FACTURATION

- **Vous recevez chaque mois un formulaire de facturation. Voici comment le remplir :**
 - Si le placement est en continu, simplement le **signer, dater et retourner** le formulaire.
 - Si le jeune dort chez ses parents 1 ou 2 soirs, ne pas l'indiquer.
 - Indiquer les journées de présences à l'aide d'un **P** si le placement est **intermittent**. Vous êtes payé les journées que l'usager est présent à votre domicile.
 - Indiquer la date sur le calendrier, à l'aide d'un **D pour départ**, si l'usager quitte pour une **fin de placement**, ou si **adoption ou tutelle**.
 - Vous devez renvoyer le formulaire même s'il y a un départ pour informer l'équipe contractuelle de la date du départ.
 - Compléter la section *Nouveaux placements* lors de l'arrivée d'un nouvel usager et indiquer la date sur le calendrier, à l'aide d'un **A pour arrivée**.
 - Vous devez renvoyer le formulaire **chaque mois** pour être payé.

Pour plus d'informations :

Si des questions persistent, veuillez-vous adresser à votre intervenant qualité ou à l'adresse courriel correspondant à votre type de ressource.

- ✓ Famille d'accueil de proximité (FAP) : dqepf.fapqualite.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca
- ✓ Ressource de type familial (RTF) : dqepfqualite.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca
- ✓ Équipe contrat : contratsri-rtf-cje.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca

Tous les documents sont présent sur le site internet « Outils et ressources pour les RI et RTF » :

<https://www.santeestrie.qc.ca/soins-services/specialises/hebergement-residence/outils-pour-les-ri-rtf/>

***Pour accéder aux liens liés à ce document, simplement cliquer sur le texte de couleur.** ✨

RELEVÉ DE PAIEMENT ET RELEVÉ PRÉSENCES

GUIDE POUR LA RESSOURCE

MIS-À-JOUR : 2023-10-25

ANNEXE

Le tableau qui suit met l'emphase sur les informations importantes du relevé.



Centre d'accueil Dixville inc.
1621, RUE PROSPECT
Sherbrooke (Québec) J1J 1K4

Relevé de paiement

Langevin, Claire

123, rue King Ouest
Sherbrooke (QUÉBEC) J1J 1K4

Nom au contrat. S'assurer que c'est le même que le contrat papier

No fichier: 3013994
Installation: Langevin, Claire
Adresse: 123, rue King Ouest
Sherbrooke (QUÉBEC) J1J 1K4

Régime représentation: LRR - Enfant
Nombre places: 3
Places au contrat. Les frais fixes (l'anticipé) seront calculés sur ces places.

Anticipé: versé le 1er du mois courant
Mensuel: versé le 15 du mois suivant

Dépôt		No émission:	No transaction:	Date paiement:	Période:	Montant:
Anticipé	No émission: 568550188	No transaction: 568551209	Date paiement: 2013-09-26	Période: Octobre 2013	Montant: 1 397,23 \$	
Mensuel	No émission: 570013189	No transaction: 570052799	Date paiement: 2013-10-10	Période: Septembre 2013	Montant: 5 021,84 \$	

Sommaire du paiement anticipé - octobre 2013

	Nombre de jours	Taux	Courant	Cumulé
(1) Dépenses de fonctionnement raisonnables - frais fixes	93	15,024 \$	1 397,23 \$	13 746,95 \$

Sommaire du paiement du mois - septembre 2013

Rétribution nette	Courant	Dépôt	Courant	Banque	Cumulé
(2) 60 premiers jours de placement	0,00 \$	Rétribution ajustée	3 018,87 \$		27 134,81 \$
(3) Rétribution reliée au soutien ou à l'assistance	3 722,40 \$	Compensation monétaire	304,91 \$	0,00 \$	2 740,63 \$
(4) Ajustement dû au statut fiscal	(703,53 \$)	Compensation financière - RRQ (6)	169,51 \$	0,00 \$	1 345,15 \$
Rétribution ajustée	3 018,87 \$ (3) - (4)	Compensation financière - RQAP (7)	14,43 \$	0,00 \$	129,69 \$
(5) Compensation monétaire	304,91 \$	Compensation financière - CSST (8)	0,00 \$		0,00 \$
Rétribution nette	3 323,78 \$	Autres régimes sociaux (9)	227,68 \$	0,00 \$	2 046,47 \$
		Dépenses de fonctionnement raisonnable - frais variables (10)	901,44 \$		8 213,12 \$
		Retenues			
		Cotisation associative	0,00 \$		0,00 \$
		Autres retenues	0,00 \$		
		Allocations et autres rétributions (11)	385,00 \$		
		Ajustements	0,00 \$		
		Montant du dépôt	5 021,84 \$		

10,1% de la rétribution ajustée

6,85% de la rétribution nette

80% de 25,04\$

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie - Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Québec

RELEVÉ DE PAIEMENT ET RELEVÉ PRÉSENCES

GUIDE POUR LA RESSOURCE

MIS-À-JOUR : 2023-10-25

ANNEXE (Suite)

Rétributions reliées au soutien ou à l'assistance - septembre 2013

Número d'usager	Niveau de service	Nombre de jours de placement	Taux	Montant
0001	2	30	41,36	1 240,80 \$
0002	2	30	41,36	1 240,80 \$
0003	2	30	41,36	1 240,80 \$
Total				3 722,40 \$

Dépenses de fonctionnement raisonnables - frais variables

3 places occupées x 30	Nombre de jours	Taux	Montant
	90	40% de 25,04\$	10,016 \$
			901,44 \$

Allocations et autres rétributions

No d'usager	Description	Date début	Date fin	Unité	Taux	Montant
0001	Allocation de dépenses personnelles (12)	2013-09-01	2013-09-30	30	5,00 \$	150,00 \$
0002	Allocation de dépenses personnelles	2013-09-01	2013-09-30	30	5,00 \$	150,00 \$
0003	Allocation de dépenses personnelles	2013-09-01	2013-09-17	17	5,00 \$	85,00 \$
Total:						385,00 \$

ici, l'usager a eu 18 ans

- (1) **Paiement anticipé:** On paie 60% du barème de 25,04\$ sur toutes les places au contrat, occupées ou non. Dans l'exemple: 3 places contrat x 31 jours du mois d'octobre x (60% x 25,04\$ = 15,024\$) = 1 397,23 \$
- (2) **60 premiers jours de placements:** Rétribution donnée pour un nouveau placement durant les 60 premiers jours de calendrier. Pour un répit, sera calculé depuis le début du placement, que l'usager soit absent ou présent. Le taux est de 46,48\$ par jour au 1er janvier 2013.
- (3) **Rétribution reliée au soutien ou à l'assistance:** Ce sont les classifications faites avec les intervenants du CRDITED Estrie. Le niveau varie selon les soins donnés à l'usager
- (4) **Ajustement dû au statut fiscal:** Les ressources ont un statut particulier concernant l'impôt sur le revenu, ce qui fait qu'elles n'ont pas à payer d'impôt. Par contre, à cause de ce statut, on doit faire un ajustement sur la rétribution mensuelle.
- (5) **Compensation monétaire:** C'est une compensation pour les congés fériés prévus à la Loi sur les normes du travail. On calcule 10,1% de la rétribution ajustée.
- (6) **RRQ:** Participation obligatoire de la ressource. Un pourcentage de 5,1% sur la rétribution nette est versée à chaque mois. La ressource devra ensuite faire son paiement au gouvernement, avec son relevé 29. S'il y a deux responsables, le montant sera divisé par deux pour que chaque personne puisse en faire le paiement.
- (7) **RQAP:** Participation obligatoire de la ressource. Un pourcentage de 0,434% sur la rétribution nette est versée à chaque mois. La ressource devra ensuite faire son paiement au gouvernement, avec son relevé 29. S'il y a deux responsables, le montant sera divisé par deux pour que chaque personne puisse en faire le paiement.
- (8) **CSST:** la ressource peut s'inscrire à la CSST et se faire rembourser sa cotisation sur présentation d'une facture.
- (9) **Autres régimes sociaux:** On parle d'un montant destiné à certains services répondant aux besoins de la ressource en matière de régimes sociaux (ex: pension de retraite, prestation pour soins médicaux, etc.). C'est 6,85% de la rétribution nette.
- (10) **Frais variables:** On paie 40% du barème de 25,04\$ sur toutes les places occupées. Dans l'exemple: 3 places contrat x 30 jours du mois de septembre x (40% x 25,04\$ = 10,016\$) = 901,44 \$
- (11) **Allocations et autres rétributions:** Les remboursements de dépenses faites par le formulaire approprié seront inscrits dans cette section. Les transports, stationnement, frais de séjour, frais de repas, les fournitures scolaires et remboursement de dommage seront remboursés. On peut aussi y voir les allocations de dépenses personnelles.

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie - Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Québec